



Neuilly Plaisance, le 18 mai 2021

ANSM - Site de Saint Denis
Madame Christelle Ratignier Carbonneil
143/147, boulevard Anatole France
93285 SAINT-DENIS CEDEX
Courrier en AR

Objet : suivi des enfants vaccinés avec le ROR

Madame,

Notre association a été interpellée par deux mères concernant le décès brutal de leurs enfants dans les jours suivants une seconde injection de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (Priorix) alors que les premières injections du même vaccin n'avaient donné lieu à aucune manifestation.

Le premier enfant, âgé de 16 mois, n'avait présenté auparavant aucun problème de santé. 5 jours après la vaccination Priorix, il a présenté une fièvre à 39° isolée. Une consultation aux urgences pédiatriques n'a détecté aucun problème de santé et il a donc été ramené à domicile avec une prescription de paracétamol. Après son retour à domicile, il s'est endormi et ses parents l'ont découvert ½ heure plus tard dans son lit sans vie. Le médecin légiste a conclu le lendemain à une mort subite du nourrisson.

Le second enfant, âgé de 18 mois, présentait également une santé parfaite avant sa seconde vaccination par un vaccin Priorix. Il a déclaré 10 jours après cette vaccination une fièvre notable. Sa mère lui a administré du paracétamol comme cela lui avait été indiqué par son médecin. Après l'avoir couché dans son lit, elle l'a retrouvé mort peu de temps après. L'autopsie de cet enfant l'a également étiqueté mort subite inopinée.

Ces deux enfants venaient de recevoir une seconde injection de vaccin Priorix.

Ces deux enfants ont déclaré une fièvre, l'un 5 jours, l'autre 10 jours après vaccination.

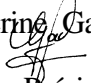
Ces deux enfants n'avaient aucun antécédent médical avant leur décès.

L'âge de ces deux enfants est tout à fait inhabituel pour évoquer comme explication une mort subite du nourrisson.

Les deux familles de ces enfants ont déposé, chacune, une déclaration au CRPV de leur région sanitaire mais n'ont reçu jusqu'à présent aucun retour.

Ces deux témoignages dramatiques nous interrogent. Peut-on parler de mort subite si facilement à cet âge exceptionnel. La préexistence d'une fièvre notable inexpliquée est-elle banale avant la survenue ultérieure d'une mort subite ? **Est-ce que l'on ne peut pas plutôt évoquer un lien avec la triple vaccination ROR ?**

Dans l'attente d'une réponse à nos questions, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Gaches

Présidente

Courrier rendu public sur notre site internet et sur les réseaux.